

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 8 février 2018 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1803823A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3 ;

Vu l'avis n° 100997 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 3 février 2018 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Grégory Marius André Enjolras est admis sur sa demande, pour compter du 8 février 2018, dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie maritime, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 février 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général, commandant et délégué des réserves
de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT